

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2018 - 009 du 30 janvier 2018.

L'an deux mil dix-huit, le mardi 30 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 janvier 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, V. HERMANT, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET, F. DEHON.

MM. B. DE REU, X. DUQUESNE, Ph. DERUY, B. VAILLANT, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, C. TABARY, F. SELLIER, M. REBOUT, M. GUIDEZ, E. BURDIK, H. COPIN, L. ANTINORI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, J.F. DERCOURT, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUE, J. DESCAMPS, M. BLONDEL, A. PREVOST, J.L. CANDAT.

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
Mr H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
Mr P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER,
Mr J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,
M. M. BLONDEL, absent et excusé a été suppléé par Mr S. LEJEUNE,
M. A. PREVOST, absent et excusé a été suppléé par Mr Th. ROUCOU,

Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,
Mr B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD,

Objet : Festival e-gaming 2017 – Subvention de fonctionnement à l'association «les copains d'abord» de Bapaume.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la démarche initiée depuis plusieurs années par l'intercommunalité du Sud Artois dans le cadre des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cette montée des usages a débuté par des travaux d'infrastructures permettant une montée en débit des liaisons numériques par la construction d'armoires de débit NRA-MED dans les communes où était identifiée une carence de l'initiative privée, puis ensuite par le déploiement d'outils numériques (TBI et ENI) dans les différentes classes sur l'ensemble du territoire permettant de déployer et de renforcer l'usage des TIC à l'école, puis par la restructuration et la spécialisation des espaces numériques permettant de renforcer l'apprentissage des nouvelles technologies par les habitants du territoire et enfin par le déploiement d'actions visant à fédérer les usagers autour d'événementiels numériques d'envergure permettant de favoriser les échanges intergénérationnels et interculturels.

Monsieur le Président rappelle que le service TIC de l'intercommunalité a mis en place des soirées jeux vidéo durant l'année 2017 et une compétition «e-gaming» qui s'est déroulée sur un week-end les 29 et 30 juillet 2017. Cette compétition a réuni 120 joueurs et a drainé plus de 500 spectateurs.

Monsieur le Président précise que le Service TIC s'est appuyé pour monter cette opération sur l'association «Growing Game» de Gréwillers et l'association «Les Copains d'Abord» de Bapaume pour gérer l'organisation et les détails techniques de cette compétition.

Monsieur le Président propose de prendre en charge les frais engagés par l'Association «Les Copains d'Abord» de Bapaume à hauteur de 650 € (six cent cinquante Euros) en lui versant une subvention de fonctionnement.

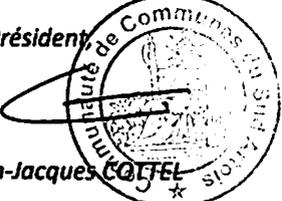
Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres et représentés :

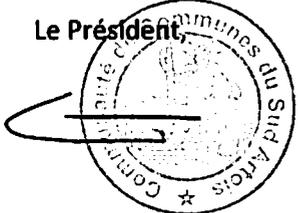
- d'approuver le versement d'une subvention de 650 € (six cent cinquante Euros) à l'association «Les Copains d'Abord» de Bapaume en remboursement des frais engagés par cette dernière dans le cadre de la compétition e-gaming organisée les 29 et 30 juillet 2017 par le service TIC ;
- de prévoir les crédits nécessaires au versement de cette subvention dans le cadre du budget primitif 2018 de l'intercommunalité du Sud Artois (Chapitre 65 – Article 6574-023) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mandater cette subvention à l'association avant le vote du budget primitif 2018.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 30 janvier 2018 et transmission
en Préfecture le 30 janvier 2018.*

Le Président

Jean-Jacques COTTEL

Le Président

Jean-Jacques COTTEL

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

23 FEV. 2018

ARRIVÉE

2018-009 du 30/01/2018
Festival e-gaming 2017
Subvention Association
« Les copains d'abord ».